



Bruxelles, le 14.12.2015
COM(2015) 639 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

**Investir dans la croissance et l'emploi - optimiser la contribution des Fonds structurels
et d'investissement européens**

INTRODUCTION

Avec un budget de 454 milliards d'EUR pour la période 2014-2020, les Fonds structurels et d'investissement européens¹ (les «Fonds ESI») sont le principal instrument de la politique d'investissement de l'Union européenne.

D'ici 2023², les Fonds ESI permettront de réaliser une masse critique d'investissements dans des domaines prioritaires essentiels de l'UE afin de répondre aux besoins de l'économie réelle en soutenant la création d'emplois et en remettant durablement l'économie européenne sur la voie de la croissance. Les États membres ont ainsi pris les engagements suivants:³

- plus de 2 millions d'entreprises bénéficieront du soutien des différents fonds en vue d'accroître leur compétitivité, d'élaborer des produits, de trouver de nouveaux débouchés et de créer des emplois;
- les investissements dans les infrastructures permettront aux États membres d'améliorer la vie des citoyens et la compétitivité de leur environnement économique, en particulier dans les États membres les moins développés, qui pourront ainsi rattraper les plus avancés. L'amélioration de l'accès à des services à large bande et à des technologies de l'information et de la communication (TIC) de qualité, ou un meilleur approvisionnement en eau de dizaines de millions d'Européens, ne sont que quelques exemples des résultats que les Fonds ESI devraient permettre d'obtenir;
- mais surtout, ces fonds investiront dans les compétences et la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre européenne et offriront à des dizaines de millions de personnes, notamment des jeunes, une chance de se former, de se recycler ou encore de créer une entreprise. Ces possibilités seront également offertes aux réfugiés et aux migrants en situation régulière.

Cette période d'après-crise est d'autant plus propice à réformer la manière dont les fonds ESI sont planifiés et utilisés. Dans un contexte de baisse de l'investissement global, il est crucial d'optimiser l'effet des Fonds ESI, notamment parce qu'ils assurent la majeure partie de l'investissement public dans de nombreux pays. La réforme des Fonds ESI a donné plus d'importance aux résultats, le financement étant plus ciblé et les investissements fondés sur une meilleure planification stratégique et une plus grande capacité de réalisation. Les Fonds ESI sont désormais un outil de politique d'investissement tourné vers l'avenir, prêt à relever les défis de l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

Les Fonds ESI participent au plan d'investissement pour l'Europe et complètent le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS) de plusieurs manières: ils exercent un effet de levier sur l'investissement public et privé, soutiennent les réformes structurelles, et en améliorent l'accès au financement. Les Fonds ESI contribueront de manière significative aux priorités stratégiques de la nouvelle Commission: le marché unique numérique, l'Union de l'énergie et les politiques en matière de changement climatique, le marché unique et la gouvernance économique, conformément aux recommandations par pays du semestre européen. L'intégralité des investissements relevant des Fonds ESI vise, au bout du compte, à stimuler l'emploi, la croissance et l'investissement dans toute l'Europe, en mettant l'accent sur les zones les moins développées. Ils contribuent également à relever ensemble les défis

¹ Fonds européen de développement régional (FEDER); Fonds social européen (FSE); Fonds de cohésion (FC); Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader); Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). La politique de cohésion inclut le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion.

² 2023 correspond à la fin de la période de dépenses 2014-2020 des Fonds ESI.

³ Les résultats exposés dans la présente communication reposent sur les valeurs cibles fixées par les États membres dans les programmes relevant des Fonds ESI pour les indicateurs communs de réalisation et de résultat. De plus amples informations, y compris les données de base, peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://cohesiondata.ec.europa.eu/>.

communs et à exploiter le potentiel commun au moyen de la coopération territoriale et des stratégies macrorégionales.

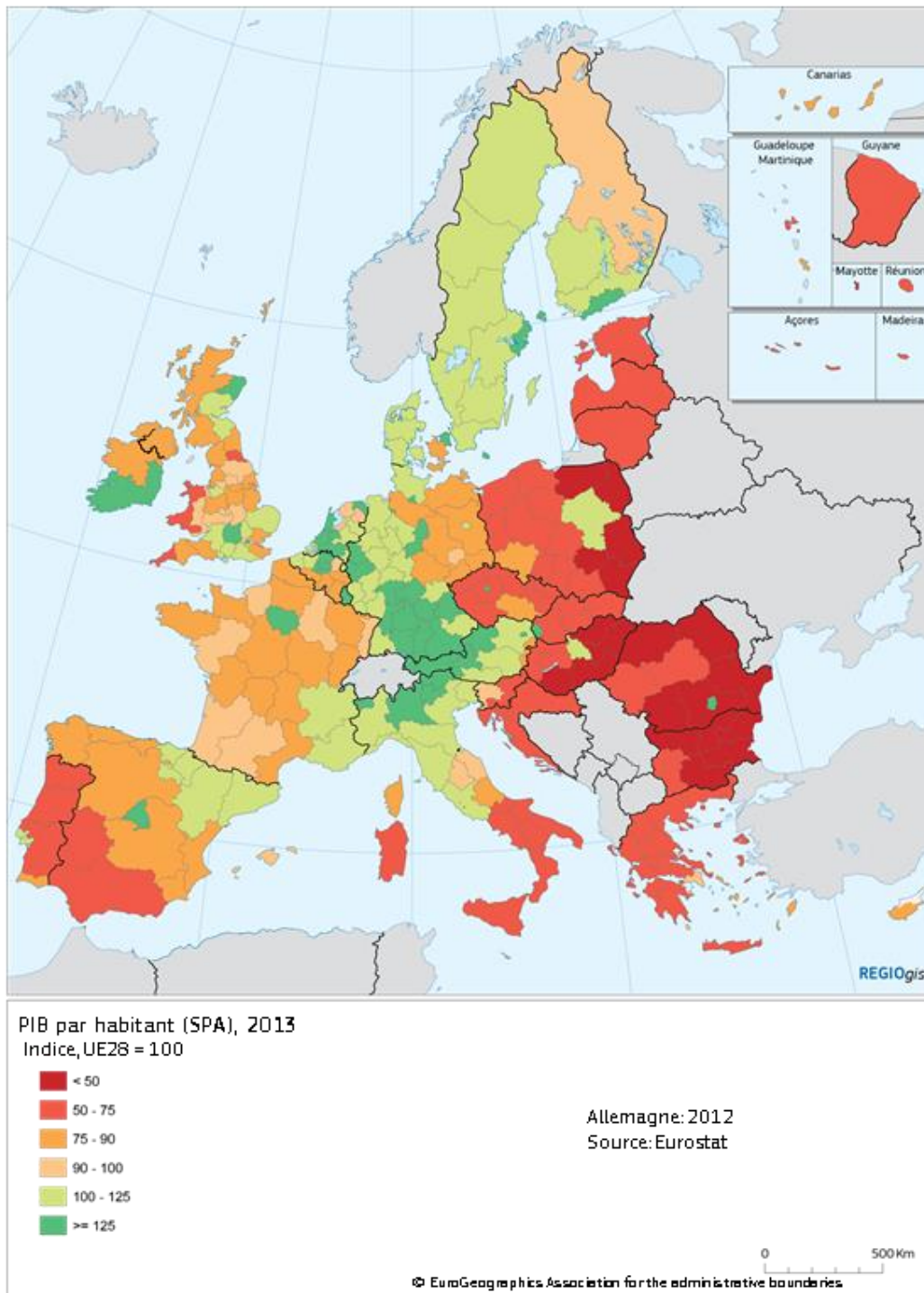
La présente communication expose les principaux résultats des négociations entre, d'une part, les autorités des États membres et leurs partenaires, y compris les acteurs régionaux et locaux, et, d'autre part, la Commission européenne, en ce qui concerne les programmes d'investissement faisant suite à la réforme des Fonds ESI. Elle répond à l'exigence de l'article 16, paragraphe 3, du règlement portant dispositions communes⁴ et intègre, à l'annexe II, des informations détaillées relatives à chacun des États membres.

1. LES INVESTISSEMENTS DES FONDS ESI DANS LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE ACTUEL

Tendances économiques et sociales divergentes

L'Union européenne se remet progressivement de la crise économique: le chômage devrait baisser et le PIB réel augmenter de 1,9 % pour se stabiliser, en 2015, à un niveau légèrement supérieur à son niveau d'avant la crise. Toutefois, l'emploi total devrait rester sous son niveau de 2008. La crise a anéanti les bénéfices de la convergence économique atteinte par plusieurs régions et États membres européens depuis 2000, inversant ainsi la tendance à la réduction des disparités régionales et de la pauvreté.

⁴ Règlement (UE) n° 1303/2013.



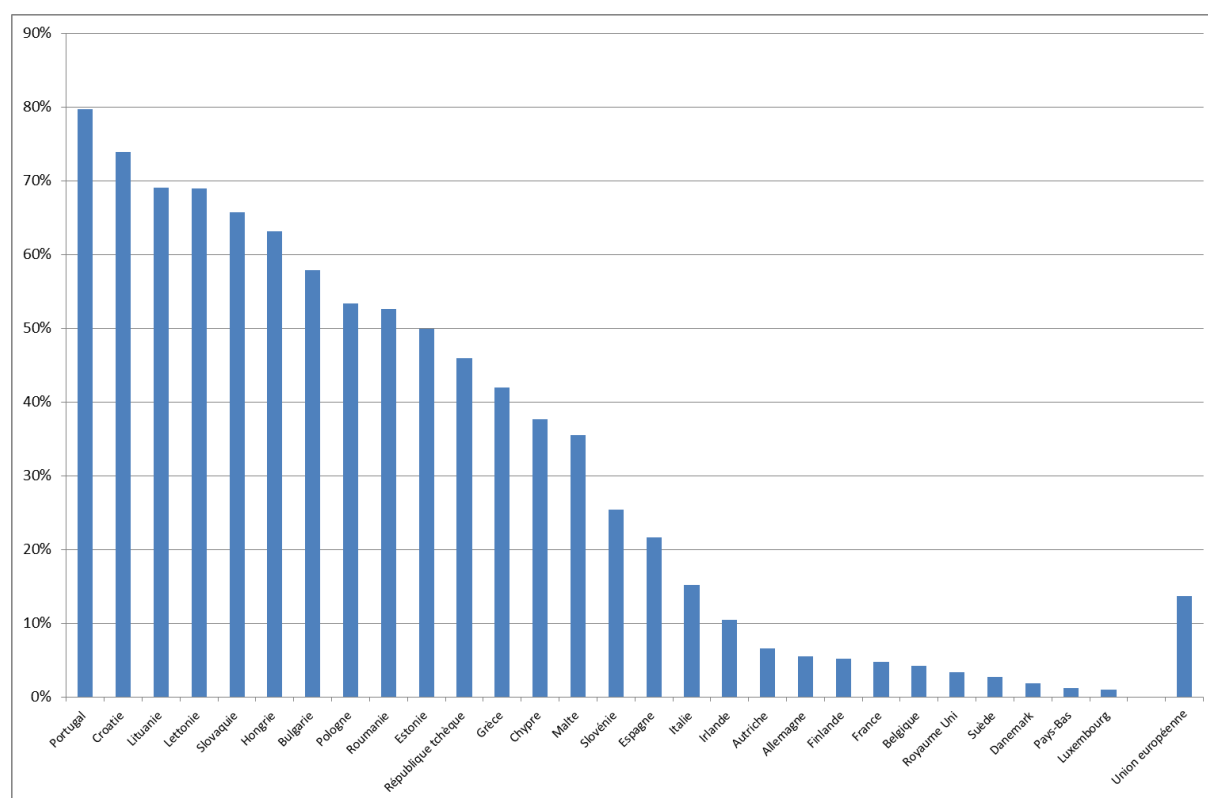
Les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs de la stratégie Europe 2020 ont été inégaux. Des progrès considérables ont été enregistrés en matière d'adaptation au changement climatique, d'énergie et d'éducation, mais pas en ce qui concerne l'emploi et la pauvreté. Les progrès accomplis dans la recherche et l'innovation ont également été limités. En outre, les régions moins développées ou en transition enregistrent de moins bons résultats que les autres régions pour la plupart des objectifs d'Europe 2020 — leurs performances doivent s'améliorer sensiblement pour que l'Union puisse atteindre ses objectifs. C'est dans ce contexte que les États membres et la Commission ont examiné les programmes relevant des Fonds ESI pour la période 2014-2020.

Les Fonds ESI revêtent une importance accrue pour l'investissement public et compensent ainsi la diminution des niveaux d'investissement

La crise a eu une incidence profonde sur les budgets nationaux et régionaux et a limité le financement de tous les types d'investissements. Dans l'Union, les investissements publics ont diminué de quelque 15 % en termes réels entre 2008 et 2014. L'investissement total a également baissé considérablement et se situe maintenant aux alentours de 300 milliards d'EUR, soit en deçà des normes historiques. En conséquence, l'importance des Fonds ESI pour le cofinancement des programmes d'investissements publics s'est considérablement renforcée.

Au cours de la période 2014-2016, les engagements des Fonds ESI devraient représenter en moyenne environ 14 % de l'ensemble des investissements publics, la part la plus élevée dépassant 70 % pour certains États membres (voir tableau 1). Cette contribution aux investissements renforce le premier pilier du plan d'investissement pour l'Europe — la mobilisation de ressources financières.

Tableau 1: part des Fonds ESI dans les investissements publics pour 2014– 2016⁵



En outre, un rapprochement et des synergies entre les Fonds ESI et d'autres instruments de financement de l'Union, tels qu'Horizon 2020, LIFE +, le Fonds «Asile, migration et intégration», le programme COSME, le programme Erasmus + ou le mécanisme pour

⁵ Les Fonds ESI couvrent les engagements annuels des États membres pour la période 2014-2016. Conformément à la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), l'investissement public couvre la formation brute de capital fixe («FBCF») du secteur public plus les dépenses publiques dans le domaine de l'agriculture et de la pêche.. Afin de présenter tous les investissements des Fonds ESI de manière comparable du point de vue des investissements publics, ce tableau inclut aussi les dépenses courantes dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche relevant des investissements publics des gouvernements nationaux. Toutes les données concernant les domaines des investissements des Fonds ESI sont disponibles à l'adresse suivante: <https://cohesiondata.ec.europa.eu/>

l'interconnexion en Europe garantissent une utilisation optimale de ressources d'investissement peu abondantes.

Un cadre réformé pour une plus grande efficacité des Fonds ESI

À la lumière des enseignements tirés des périodes de programmation précédentes et compte tenu de la nécessité d'utiliser plus efficacement les Fonds ESI, les règlements pour la période 2014-2020 ont introduit plusieurs réformes essentielles. L'évolution va clairement dans le sens d'une approche plus ciblée, d'une plus grande orientation vers les résultats, de conditions générales d'investissement solides, d'une utilisation mieux coordonnée du financement ESI par l'intermédiaire du cadre stratégique commun, et d'un renforcement des liens entre priorités de l'Union et besoins régionaux.

Le rôle essentiel du semestre européen et des recommandations par pays

Le point de départ de la Commission pour les discussions avec les États membres sur les priorités de financement pour les programmes et les accords de partenariat relatifs à la période 2014-2020 s'ancre dans les objectifs de la stratégie Europe 2020, les recommandations par pays formulées dans le cadre du semestre européen et l'analyse socioéconomique au niveau des États membres et au niveau régional.

Plus des deux tiers des recommandations par pays adoptées en 2014 concernaient des investissements au titre de la politique de cohésion et il en a été tenu compte dans les priorités des programmes des États membres. Les exemples de recommandations par pays où les fonds permettront de soutenir les réformes comprennent:

- l'amélioration du marché du travail et des systèmes d'éducation et de formation, et de l'accès à ceux-ci;
- la recherche, le développement et l'innovation (R&I);
- des investissements dans l'énergie durable, notamment l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
- le secteur de la santé;
- l'accès au financement;
- l'environnement des entreprises; et
- la capacité administrative.

Dans les années à venir, les recommandations par pays entraîneront, si nécessaire, des adaptations des programmes relevant des Fonds ESI, également à l'initiative de la Commission, garantissant ainsi le soutien de la Commission aux réformes structurelles dans les États membres. Cela montre que les Fonds ESI, le processus du semestre européen et les priorités économiques de l'Union sont étroitement liés dans un certain nombre d'États membres pour lesquels les recommandations par pays concernent les Fonds ESI, ce qui contribue au troisième pilier du plan d'investissement pour l'Europe — l'amélioration des conditions d'investissement.

L'amélioration des conditions d'investissement

L'expérience ayant montré que la planification a été insuffisante dans des domaines d'investissement essentiels, des conditions *ex ante* ont été introduites dans le cadre de la réforme des Fonds ESI. Ces conditions requièrent, avant la réalisation des investissements, que les cadres réglementaires et politiques soient en place et que la capacité administrative soit suffisante. Elles couvrent la plupart des domaines d'investissement, y compris les améliorations aux stratégies régionales de R&I en faveur de la spécialisation intelligente, ainsi que la planification stratégique dans le domaine de l'eau et des transports, l'inclusion active, les services de santé, l'enseignement et la formation professionnels.

Bien que 75 % environ de l'ensemble des conditions *ex ante* aient été remplies avant l'approbation des programmes, environ 750 d'entre elles ne l'étaient pas (par exemple, plans directeurs pour le transport, qui sous-tendent les investissements dans ce secteur). Des plans d'action pour que ces conditions soient remplies d'ici la fin de 2016 au plus tard ont été convenus avec la Commission. Ces plans permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficience des investissements soutenus par les Fonds ESI, auront également une incidence sur d'autres investissements publics et privés et faciliteront la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'Union dans les États membres.

Concentration des ressources et intégration du développement durable

Si les expériences passées ont montré, qu'en l'absence de masse critique, les Fonds ESI n'avaient pas eu l'effet escompté, des exigences plus strictes ont été mises en place pour faire en sorte que pendant la période 2014-2020, les Fonds ESI se concentrent sur les principaux domaines d'investissement et sur les freins à la croissance. À la suite des discussions entre la Commission et les États membres, les exigences légales relatives à la concentration thématique des ressources du FEDER ont souvent été dépassées par les États membres et l'investissement se concentre désormais davantage sur le soutien aux PME et à l'économie à faible intensité de carbone, tout en assurant également, si besoin, un soutien aux infrastructures de base dans les régions les moins développées.

Étant donné qu'il est important et urgent de développer le capital humain, les États membres ont alloué au FSE une part plus importante du budget relevant de la politique de cohésion, par rapport à la période de programmation précédente. La part minimale du FSE ainsi que la dotation minimale en faveur de l'inclusion sociale ont été dépassées⁶, ce qui atteste l'importance de l'investissement dans ces domaines. Le FSE concentre le financement sur les cinq priorités suivantes: l'inclusion active, l'accès à l'emploi, l'intégration durable des jeunes dans le marché du travail, l'abandon scolaire précoce et l'apprentissage tout au long de la vie.

Le développement durable et le changement climatique ont été intégrés à l'ensemble des Fonds ESI (par exemple, au moyen de dotations financières, d'évaluations environnementales stratégiques et d'exigences environnementales pour la sélection des projets). Les États membres ont aussi manifesté une forte volonté de lutter contre le changement climatique en allouant 25 % des Fonds ESI - soit plus de 114 milliards d'euros - à des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ainsi, les Fonds ESI appuieront fermement l'objectif de l'Union consistant à consacrer au moins 20 % du budget de l'Union à des actions en faveur du climat.

Accent renforcé mis sur les résultats et sur les performances

Même si des exigences relatives aux objectifs, aux indicateurs et aux valeurs cibles ont existé dans le passé, celles-ci n'étaient ni systématiquement ni rigoureusement appliquées. Les améliorations introduites pour la période 2014-2020 garantissent que les programmes seront davantage orientés vers les résultats, les besoins d'investissement étant liés à des objectifs et des priorités spécifiques par des indicateurs et des valeurs cibles associés aux réalisations et aux résultats. Chaque programme est doté d'un cadre de performance au regard duquel ses performances seront évaluées, ce qui permettra d'établir les rapports de manière transparente et d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs du programme.

En outre, la réserve de performance de 6 % des dotations nationales affectée à 2019 récompensera les programmes qui s'approchent le plus des valeurs intermédiaires convenues.

⁶ Bien que la part minimale du FSE se soit élevée à 23,1 % du budget de la politique de cohésion, sa part réelle est de 24,8 %. Le budget du FSE consacré à l'inclusion sociale, avec une part de 25,6 %, dépasse le minimum fixé à 20 %.

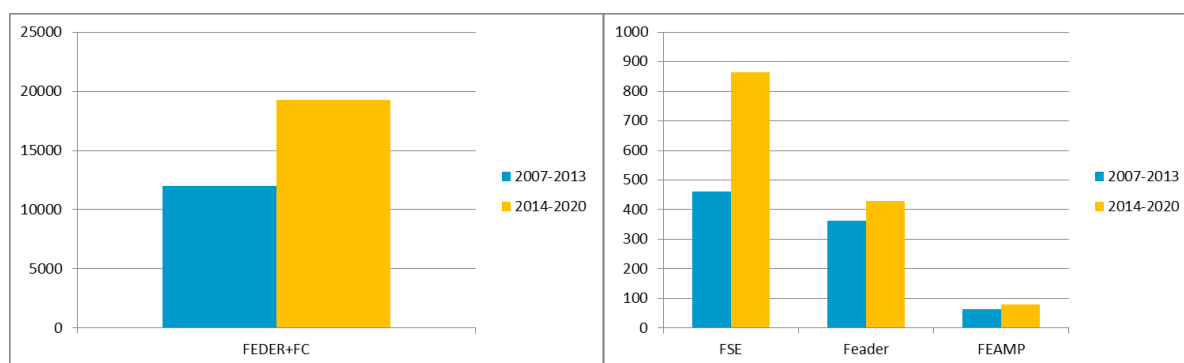
L'importance de l'effet de levier des instruments financiers

Compte tenu de l'effet de levier des instruments financiers, leur soutien a une incidence plus grande que les subventions en faveur des mêmes domaines d'action. Pour la période 2014-2020, un cadre plus solide a été mis en place pour soutenir la généralisation des instruments financiers (prêts, garanties, fonds propres) dans des domaines où l'investissement induit une rentabilité financière permettant aux bénéficiaires de rembourser une partie de l'aide reçue.

Le plan d'investissement pour l'Europe a renforcé cette tendance; en effet, la Commission y encourage vivement l'utilisation d'instruments financiers en lieu et place des subventions traditionnelles pour les Fonds ESI, dans des domaines tels que le soutien aux PME, la réduction de CO₂, l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources, les TIC, les transports durables, la R&I. Comme indiqué dans le plan d'investissement, les fonds engagés dans des instruments financiers innovants pendant la période 2014-2020 devraient produire un effet de levier direct et générer des investissements supplémentaires de l'ordre de 40 à 70 milliards d'EUR; leur effet multiplicateur pour l'économie réelle devrait être encore plus grand du fait de l'attrait exercé sur les investissements privés.

À la suite des discussions avec les États membres, les dotations envisagées sous la forme d'instruments financiers provenant de l'ensemble des Fonds ESI ont considérablement augmenté (voir tableau 2). Dans le cadre de l'optimisation des synergies et des complémentarités entre les ressources des Fonds ESI et le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), la Commission publie une brochure à l'intention des États membres et d'autres parties prenantes. En outre, il est aussi possible de combiner les ressources des Fonds ESI aux instruments financiers relevant du programme Horizon 2020 et d'autres programmes de l'Union. Des orientations seront également disponibles à cet effet.

Tableau 2: montant des Fonds ESI mis en œuvre au moyen d'instruments financiers pour les périodes 2007-2013 et 2014-2020 (en millions d'euros)



Simplification

La simplification est un facteur important pour l'accès aux financements; il s'agit d'un processus continu permettant d'identifier et de recourir à des pratiques de mise en œuvre simples mais éprouvées. Le nouveau cadre réglementaire prévoit des possibilités de simplification, notamment en ce qui concerne les règles d'éligibilité communes, les options de coûts simplifiés et l'e-gouvernance. Dans les accords de partenariat et les programmes, les États membres ont transmis un résumé des principales sources de charge administrative pour les bénéficiaires (la procédure de demande et de paiement, suivie par les audits et les contrôles, le rapport et la préparation des projets), ainsi que des actions de simplification prévues pour y remédier. Dans l'ensemble, l'expérience montre qu'il existe une marge pour l'«autoréflexion» et que les États membres peuvent apprendre mutuellement de leurs différentes pratiques.

À cet effet, la Commission a créé le groupe de haut niveau d'experts indépendants chargé du suivi de la simplification pour les bénéficiaires des Fonds structurels et d'investissement européens. Ce groupe doit recenser les bonnes et les mauvaises pratiques et contribuer ainsi à la diffusion des possibilités de simplification aux autorités des États membres. Ses travaux contribueront à la réalisation des objectifs généraux des initiatives «Mieux légiférer» et «Budget axé sur les résultats».

Amélioration du partenariat et de la gouvernance à plusieurs niveaux pour de meilleurs programmes mieux mis en œuvre

Le principe de partenariat (une coopération étroite entre les pouvoirs publics, les partenaires économiques et sociaux et les organismes représentant la société civile tout au long de la préparation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du programme, en vue de favoriser une appropriation et un engagement collectifs larges ainsi que des programmes de qualité) revêt une importance plus grande encore pour la période 2014-2020. Dans le code de conduite⁷, la Commission décrit les normes minimales selon lesquelles il convient d'organiser un partenariat efficace: elles devraient garantir que les parties prenantes sont associées au processus et que leur avis est demandé par voie de consultation.

La Commission a accordé une attention particulière à la manière dont les États membres associent les partenaires aux accords de partenariat et aux programmes. D'une manière générale, les réactions ont été positives et les problèmes portés à l'attention de la Commission ont été traités conjointement avec les autorités nationales. En outre, chaque État membre met en œuvre le principe de partenariat de manière différente, en fonction des structures administratives nationales et de la culture du pays. Le renforcement de la culture du partenariat est un processus à long terme, et les résultats ne seront visibles qu'à moyen et long terme.

Attention plus grande portée au niveau local et investissements pour lutter contre la concentration des défis territoriaux

De nouveaux mécanismes de mise en œuvre ont été mis en place afin de pouvoir adapter plus souplement la mise en œuvre des Fonds ESI aux besoins de financement du territoire concerné:

- les investissements territoriaux intégrés (ITI) permettent de combiner le financement de différents programmes relevant des Fonds ESI pour soutenir la mise en œuvre des stratégies de développement territorial. Vingt États membres auront recours aux ITI dans des domaines allant des quartiers urbains défavorisés aux zones métropolitaines, en passant par les itinéraires culturels et les sous-régions touchées par la restructuration économique;
- le soutien aux stratégies de développement urbain durable dans lesquelles les autorités urbaines ont un rôle à jouer dépassera 16 milliards d'EUR (9,9 %) du budget total du FEDER, soit davantage que l'objectif établi de 5 %, auxquels s'ajoutera, dans un certain nombre d'États membres, un financement supplémentaire provenant du FSE. L'essentiel du soutien financier aidera les zones urbaines à gérer la transition vers une économie à faible intensité de carbone grâce à des investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la mobilité urbaine durable et l'amélioration de l'environnement urbain. Le financement permettra également de mener des actions pour lutter contre le dénuement matériel et social dans les zones urbaines;
- le développement local mené par les acteurs locaux autorise les groupes d'action locale (GAL) à mettre en œuvre des stratégies générant de la croissance et de l'emploi

⁷ Règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission

et renforçant l'inclusion sociale par la combinaison de différents fonds de l'UE. Au cours de la période de programmation, le développement local mené par les acteurs locaux bénéficie du soutien de plusieurs fonds, à hauteur de plus de 12 milliards d'EUR. Dans le domaine du développement rural, plus de 2 500 stratégies locales permettront d'atteindre la moitié de la population rurale de l'UE, tandis que le FEAMP soutiendra 280 stratégies de ce type dans les communautés côtières et de l'intérieur des terres. Dix-sept États membres soutiendront des stratégies de développement local, également dans le cadre de la politique de cohésion;

- vingt-trois États membres prennent part à une ou plusieurs stratégies macrorégionales et/ou relatives aux bassins maritimes, ce qui leur permet de concevoir et de mettre en œuvre leurs priorités nationales et régionales de manière plus efficace et mieux coordonnée en vue d'exploiter au maximum leur potentiel commun. En 2014-2020, toutes les stratégies macrorégionales (mer Baltique, Danube, macro-région adriatique-ionienne, macro-région alpine)⁸ et la stratégie du bassin maritime atlantique sont intégrées aux programmes relevant des Fonds ESI;
- tous les Fonds ESI sont activement utilisés pour la coopération transnationale;
- des dotations spéciales ont été prévues pour répondre aux besoins spécifiques de territoires tels que les régions ultrapériphériques, les régions à faible densité de population et certains États membres insulaires et montagneux. En outre, le financement de la coopération territoriale est actuellement axé davantage sur des défis communs.

2. RÉSULTATS ESCOMPTÉS DES PROGRAMMES RELEVANT DES FONDS ESI⁹

Pour la période 2014-2020, 454 milliards d'EUR en provenance des Fonds ESI ont été alloués pour promouvoir la création d'emplois et la croissance. Le cofinancement national devrait s'élever au moins à 183 milliards d'EUR, avec un investissement total de 637 milliards d'EUR.

Les Fonds ESI sont régis par un cadre stratégique et juridique commun dans l'ensemble de l'UE. Chaque État membre a un accord de partenariat qui permet de bénéficier de financement provenant au maximum de cinq Fonds ESI. Un aperçu des résultats attendus du financement octroyé au titre des Fonds ESI aux 456 programmes nationaux (thématiques) et régionaux et aux 79 programmes de coopération interrégionale est présenté ci-dessous. L'annexe II comprend davantage d'informations sur les Fonds ESI dans les États membres, et l'annexe I présente plus précisément les programmes Interreg.

L'annexe IV donne un aperçu du calendrier d'approbation des accords de partenariat et des programmes faisant suite à l'adoption de la législation à la fin de 2013.

2.1. Développement de la R&I, des TIC et des PME

Les Fonds ESI contribuent à concurrence de 121 milliards d'EUR à la réalisation des objectifs de l'Union en matière de croissance intelligente, et donc à l'amélioration de la R&I, de la compétitivité des PME, et du marché unique numérique. Ces investissements dans l'économie

⁸ Dans le cadre de la politique maritime intégrée, les stratégies du bassin maritime de la mer Baltique et de la mer Adriatique et Ionienne sont ancrées dans les stratégies macrorégionales correspondantes.

⁹ Les résultats exposés dans la présente communication reposent sur les valeurs cibles fixées par les États membres dans les programmes relevant des Fonds ESI pour les indicateurs communs de réalisation et de résultat. De plus amples informations, y compris les données de base, peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://cohesiondata.ec.europa.eu/>.

réelle devraient renforcer les capacités de recherche des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur, donner naissance à des pépinières d'entreprises et des centres technologiques, permettre l'accès au capital-investissement et aux prêts, renforcer les groupes de partenariats, activer les écosystèmes d'innovation, fournir des services avancés, stimuler la collaboration dans les chaînes de valeur européennes en vue d'approfondir le marché intérieur et de renforcer la base industrielle, ainsi que la renaissance rurale de l'Europe.

Le renforcement de la R&I — une priorité essentielle pour une transformation économique territoriale

Les stratégies de spécialisation intelligente sont la pierre angulaire de l'investissement dans la R&I. Elles sont une condition préalable pour bénéficier du financement du FEDER et sont également prises en considération pour un financement du Feader. Elles fournissent le cadre politique pour un fort soutien à la R&I, qui repose sur des données scientifiques et l'engagement des parties prenantes, s'appuie sur des atouts régionaux et suit une méthodologie commune. Cette condition préalable a suscité un changement de paradigme dans la manière dont la politique d'innovation est mise en œuvre et a renouvelé la culture de la planification régionale, fondée à présent sur la participation active des parties prenantes. Elle devrait également contribuer au renforcement des capacités des administrations publiques, ce qui, à son tour, encouragera des synergies avec le programme Horizon 2020 et améliorera la qualité et l'effet des investissements dans la R&I.

Tous les États membres et toutes les régions envisagent d'investir dans la R&I. L'accent est plus particulièrement mis sur les activités qui favorisent l'innovation dans les PME, telles que les pépinières d'entreprises, les systèmes de bons, l'innovation en matière de procédé, de conception, de services, la coopération entre universités et entreprises, les pôles et la mise en réseau. Il est également prévu d'accorder un soutien important aux éléments suivants: infrastructures et équipements de R&I publics et privés, services de soutien, transferts de technologie et développement d'innovations qui apportent des réponses à des défis sociétaux tels que l'énergie, l'environnement et le vieillissement de la population. Quelques chiffres clés liés aux résultats escomptés sont énumérés ci-dessous:

- 129 460 entreprises bénéficieront d'un soutien visant à améliorer leurs capacités en matière de R&I; 71 250 d'entre elles collaboreront avec des organismes de recherche;
- 23 370 emplois seront créés pour de nouveaux chercheurs et les infrastructures de 71 140 chercheurs en place seront améliorées;
- des projets permettront à des entreprises d'introduire 15 300 nouveaux produits sur le marché;
- les 9,9 milliards d'euros de fonds privés s'ajoutant au financement public des projets de R&I représentent environ 6 % des dépenses annuelles en recherche et développement des entreprises dans l'ensemble de l'Union;
- dans les zones rurales, plus de 3 000 projets d'innovation bénéficieront d'un soutien, et plus 12 000 projets bénéficieront d'une aide pour développer de nouvelles pratiques, procédés et techniques dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la sylviculture. Au total, 3,9 millions d'agriculteurs et d'autres PME rurales se verront proposer une formation et 1,4 million de bénéficiaires recevront des services de conseil.

Soutien au marché unique numérique

Les Fonds ESI permettront d'investir en vue de réaliser les objectifs du marché unique numérique. Des infrastructures à large bande de meilleure qualité offriront aux

consommateurs et aux entreprises un meilleur accès aux biens et services numériques, en particulier dans les zones rurales. Le renforcement de l'administration en ligne et de l'interopérabilité renforcera le rapport coût-efficacité et la qualité des services fournis. Les entreprises de services du numérique intégreront les nouvelles technologies et géreront la transition vers un système industriel intelligent.

Les résultats escomptés sont notamment les suivants:

- 14,6 millions de ménages supplémentaires auront accès au haut débit avec le soutien du FEDER;
- 18,8 millions de personnes dans les zones rurales disposeront de nouveaux ou de meilleurs services ou infrastructures TIC dans le cadre du Feader;
- 77 500 entreprises recevront le soutien du FEDER en vue de stimuler l'utilisation de services TIC de qualité et de développer des produits dans le domaine des TIC.

Soutien en faveur de la croissance des petites et moyennes entreprises européennes (PME)

Les Fonds ESI encourageront l'innovation parmi les PME et contribueront à un marché intérieur plus solide et plus équitable, doté d'une base industrielle plus forte. À cette fin, ils apporteront un soutien à la R&I, au développement d'entreprises, à l'esprit d'entreprise, aux pépinières d'entreprises, au transfert de technologies, à l'efficacité énergétique et aux pôles d'innovation ainsi qu'à l'amélioration des services de soutien aux PME. Près de la moitié de ce soutien sera fourni par l'intermédiaire d'instruments financiers. Les résultats suivants sont attendus:

- un soutien sera accordé à environ 801 500 entreprises pour la création directe de 354 300 nouveaux emplois. Avec le soutien à la R&I apporté aux entreprises, cela signifie que 5 % de l'ensemble des PME européennes et 8 % des nouvelles entreprises bénéficieront d'une aide financière de l'Union;
- 396 500 microentreprises et PME (y compris des coopératives et des entreprises d'économie sociale) recevront des fonds à investir dans le développement du capital humain et dans les compétences professionnelles;
- plus de 334 000 entreprises rurales renforceront leur compétitivité. En outre, environ 138 000 agriculteurs bénéficieront d'un soutien pour leur participation à des régimes de qualité et près de 129 000 agriculteurs adhéreront à des organisations de producteurs. 30 000 agriculteurs bénéficieront d'une aide pour créer des circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux et participer à ceux-ci;
- en ce qui concerne le secteur de la pêche, le soutien sera, dans une large mesure, destiné à la pêche artisanale, qui revêt une grande importance culturelle, sociale et économique pour les communautés côtières locales, en particulier dans le bassin méditerranéen. Plus de 10 200 nouveaux emplois devraient être créés dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et 85 000 autres seront conservés.

2.2. Environnement, changement climatique, énergie et transport

Les Fonds ESI seront essentiels pour la croissance durable de l'Europe et bénéficieront tant à la population qu'aux entreprises et à l'environnement. Les programmes, disposant du budget de l'Union le plus élevé jamais alloué à des investissements dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du climat, de la gestion des risques et du transport durable (193 milliards d'EUR), contribueront de manière significative à réaliser les objectifs de grandes politiques européennes telles que l'Union de l'énergie et à mettre l'Europe sur la voie d'une économie à faible intensité de carbone. Ils permettront également de créer des débouchés commerciaux et

des emplois verts dans des secteurs qui recèlent un potentiel de croissance significatif et qui ont généralement bien résisté pendant les crises¹⁰.

Dans les régions maritimes, le soutien des Fonds ESI devrait atteindre au moins 7,9 milliards d'investissements ciblant des initiatives en matière de croissance bleue, telles que le transport maritime, les énergies renouvelables, le tourisme côtier, la biotechnologie et l'aquaculture.

Soutien en faveur de l'Union de l'énergie et d'une économie à faible intensité de carbone

Les Fonds ESI contribueront à la mise en place de l'Union de l'énergie en doublant les fonds alloués à l'économie à faible intensité de carbone, qui atteindront les 45 milliards d'EUR pour la période 2014-2020; cela stimulera la mise en œuvre de la législation de l'UE et financera la levée des obstacles administratifs et techniques.

L'accent sera mis sur l'efficacité énergétique, ce qui contribuera aux résultats suivants:

- 875 000 ménages vivront dans des logements rénovés afin de réduire la consommation d'énergie;
- les bâtiments publics utiliseront 5,2 TWh/an d'énergie de moins qu'aujourd'hui;
- plus de 57 000 entreprises, principalement des PME, et 18 000 exploitations agricoles verront leur efficacité énergétique améliorée; et
- un certain nombre de navires de pêche devenus obsolètes ou équipés de moteurs surdimensionnés seront remplacés.

Ce soutien aidera l'UE à atteindre ses objectifs en matière d'efficacité énergétique et contribuera à la réduction des factures d'énergie, à l'amélioration des conditions de vie et de travail, à la création d'emplois locaux et au renforcement de la compétitivité des entreprises.

Un autre domaine d'investissement essentiel est la production d'énergie à faible intensité de carbone et le développement de réseaux modernes mieux interconnectés et plus faciles à gérer (les «réseaux intelligents»). L'investissement dans ce domaine devrait permettre:

- d'accroître de 7 500 MW la capacité de production d'énergie renouvelable (ce qui équivaut pratiquement à la capacité de production installée d'électricité totale de la Croatie et de la Slovaquie, considérées conjointement);
- de connecter 3,3 millions d'utilisateurs d'énergie supplémentaires à des réseaux électriques intelligents;
- d'améliorer les connexions énergétiques — six États membres envisagent de consacrer 2 milliards d'EUR à des infrastructures d'électricité et de gaz intelligentes permettant de supprimer les goulets d'étranglement.

La transition vers une économie à faible intensité de carbone fait également l'objet d'un soutien dans les zones rurales, et les résultats escomptés sont notamment les suivants:

- 4 millions d'hectares de terres agricoles et sylvicoles recevront une aide pour des actions de séquestration du carbone ou de conservation;
- 7,6 % du total des terres agricoles seront placées sous des contrats de gestion qui encouragent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac;
- d'autres investissements dans les sources d'énergie renouvelables et durables permettront d'atteindre un total de 2,7 milliards d'EUR.

Dans l'ensemble, les Fonds ESI contribueront directement à une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre d'environ 30 millions de tonnes d'équivalents CO₂, soit environ 50 % des émissions de la Suède ou de la Hongrie.

Investir dans la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources

¹⁰ Dans l'Union, le nombre d'emplois dans le secteur des biens et services environnementaux est passé de 3 à 4,2 millions entre 2002 et 2011 et a augmenté de 20 % pendant la récession [COM(2014) 446 final].

La protection de l'environnement continuera à bénéficier d'un soutien important, dont le champ d'application sera élargi et orienté vers des solutions innovantes. Les principales dispositions de la législation de l'Union en matière environnementale sont mises en œuvre par une condition préalable au financement (par exemple, l'analyse de l'impact sur l'environnement). Cela permettra aux secteurs de la gestion des eaux et des déchets de nombreux États membres de revitaliser les villes, de promouvoir la protection de la nature, d'aider les entreprises de l'Union à devenir plus rationnelles dans l'utilisation des ressources et de contribuer à la réalisation des objectifs de l'économie circulaire au niveau européen. Les programmes de coopération territoriale financeront la gestion conjointe du patrimoine naturel commun et le développement de services écosystémiques. Les résultats attendus des investissements dans ce domaine sont les suivants:

- 16,9 millions de personnes bénéficieront d'un traitement des eaux résiduaires plus efficace et 12,4 millions de personnes, d'un meilleur approvisionnement en eau, ce qui concerne 56 % de la population n'ayant actuellement pas accès à un approvisionnement public en eau;
- l'installation de 5,8 millions de tonnes/an de capacité supplémentaire de recyclage des déchets solides;
- l'amélioration de la protection et de la gestion de 6,4 millions d'hectares [FEDER] d'habitats naturels;
- le financement de 39 millions de visites annuelles supplémentaires de sites du patrimoine culturel et naturel.

Dans les zones rurales, les résultats escomptés sont notamment les suivants:

- 17,4 % de terres agricoles et 3,5 % des forêts bénéficieront d'une meilleure protection de la biodiversité, soit respectivement 30,6 et 4,1 millions d'hectares;
- l'agriculture biologique bénéficiera d'un soutien sur 10 millions d'hectares de terres agricoles européennes (5,7 % de la surface agricole exploitée).

Les États membres orienteront le soutien du FEAMP vers une utilisation plus durable des ressources biologiques de la mer et vers une réduction des incidences environnementales (y compris par un soutien à des techniques de pêche sélective) en réalisant des investissements qui ciblent les captures non désirées et augmentent la valeur ajoutée des produits de la pêche.

La plupart des États membres utiliseront les ressources des Fonds ESI pour la gestion, la restauration et la surveillance des sites Natura 2000, conformément à la politique de l'UE en matière de nature et de biodiversité.

Changement climatique et prévention des risques

Les investissements liés à l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques comprennent un large éventail de mesures, notamment des mesures relatives à la prévention des inondations et des mesures fondées sur les écosystèmes, telles que les infrastructures vertes qui visent à protéger 13,3 millions de personnes des inondations et 11,8 millions d'autres des incendies de forêt tout en ayant une incidence positive sur l'emploi et la croissance.

En outre, un nouveau type d'instrument de gestion des risques a été introduit dans le cadre du Feader et permet notamment un financement des primes d'assurance, la mise en place de fonds de mutualisation et un instrument de stabilisation des revenus. Quatorze États membres ont injecté un total de 2,7 milliards d'EUR de fonds publics dans des instruments de gestion des risques afin de venir en aide à environ 635 000 exploitations agricoles.

Dans le domaine maritime et la pêche, un soutien au remplacement des moteurs inefficaces ou à l'élimination des navires de pêche obsolètes permettra d'améliorer l'efficacité énergétique.

Soutien en faveur du transport durable

Les transports constituent un secteur essentiel qui participe au développement économique et social durable de l'Union européenne et de ses régions.

Les Fonds ESI financeront des projets d'infrastructure visant à assurer les liaisons manquantes et à éliminer les goulets d'étranglement, notamment dans les États membres et les régions moins développés. Cela inclut:

- la construction et la mise à niveau de 7 515 km de lignes ferroviaires, dont 5 200 appartiennent au réseau transeuropéen de transport (RTE-T);
- la construction de 3 100 km de nouvelles routes, dont 2 020 km du réseau RTE-T et la rénovation de 10 270 km de routes dont 798 km du réseau RTE-T. Les 2 818 km de routes du réseau RTE-T devant être construites ou rénovées représentent 5 % du réseau RTE-T;
- la construction ou l'amélioration de 748 km de lignes de tram et de métro;
- la construction ou l'amélioration de 977 km de lignes de voies de navigation intérieure.

En outre, les Fonds ESI fourniront un soutien important pour rendre le transport en Europe plus efficace et plus respectueux de l'environnement, par exemple:

- en améliorant les connexions entre les différents modes de transport (intermodalité);
- en soutenant la transition vers des modes de transport plus durables tels que le rail, les transports publics, le vélo et la marche dans les zones urbaines;
- en facilitant le recours à des systèmes de transport intelligents et à des infrastructures autorisant l'utilisation de carburants de substitution.

2.3. Emploi, inclusion sociale et éducation

Un montant total de 120 milliards d'EUR, principalement financé par le FSE, mais également par les autres Fonds ESI, sera investi dans ce domaine.

Promouvoir l'emploi durable et de qualité

Conformément aux recommandations par pays, les Fonds ESI soutiendront des mesures adoptées dans le cadre de politiques actives du marché du travail, y compris l'amélioration de l'accès au marché du travail, le soutien aux institutions du marché du travail, et la mobilité des travailleurs. Ces mesures seront axées sur les groupes cibles qui en ont le plus besoin, par exemple les chômeurs de longue durée, les jeunes inactifs ou sans emploi et les travailleurs âgés. Les investissements en faveur de l'emploi auront également pour but de permettre de concilier vie professionnelle et vie privée, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, le vieillissement actif et en bonne santé et la création d'emplois; à cette fin, l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, notamment de micro et de petites entreprises seront encouragés.

Ce soutien à l'emploi devrait:

- améliorer les chances de 10 millions de chômeurs de trouver un emploi;

- garantir un emploi à 2,3 millions de personnes, y compris à titre indépendant (par l'intermédiaire du FSE);
- aider 237 000 personnes à participer à des initiatives locales en matière de mobilité, à des initiatives conjointes en matière d'emploi et à des initiatives de formation transfrontières.

Promouvoir l'inclusion sociale

La contribution des Fonds ESI à l'inclusion sociale mettra principalement l'accent sur des défis recensés dans les recommandations par pays, notamment l'aide aux personnes à risque, les systèmes de soins de santé et les soins de longue durée. Ces investissements visent à garantir l'accessibilité et l'efficacité des services sociaux et de santé; et à favoriser l'intégration des Roms. Un minimum de 1,5 milliard d'EUR sera consacré au soutien à des communautés marginalisées telles que les Roms.

Les résultats suivants sont attendus:

- soutien à 2,6 millions de personnes inactives;
- aide apportée à 2 à 2,5 millions de personnes défavorisées;
- amélioration des services de santé, y compris des investissements dans la santé en ligne, pour 41,7 millions de personnes.

Les investissements de 4,5 millions d'EUR du FEDER prévus dans les infrastructures sociales incluront l'appui aux services sociaux de proximité destinés aux groupes vulnérables (handicapés, enfants, personnes âgées, malades mentaux).

Dans le contexte de l'actuelle crise des réfugiés, les Fonds ESI peuvent également soutenir les réfugiés, les demandeurs d'asile et leur famille. Cette aide inclut des mesures visant à faciliter l'accès au marché du travail et à favoriser l'inclusion sociale, telles que l'enseignement (y compris pour les enfants), la formation, professionnelle ou non, le logement, les guichets uniques, les services de conseil, l'accompagnement et l'apprentissage des langues.

Investissement dans l'éducation et la formation

Les Fonds ESI vont investir dans l'éducation et la formation. La plupart des États membres investiront dans la formation et l'enseignement professionnels afin d'améliorer la pertinence des systèmes d'éducation et de formation, de faciliter le passage de l'éducation au travail et d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie. La majeure partie du financement dans ce domaine se concentrera néanmoins sur la prévention de l'abandon scolaire précoce et sur la promotion de l'égalité d'accès à l'éducation de la petite enfance et à un enseignement primaire et secondaire de qualité. L'enseignement supérieur, l'apprentissage, les stages et les infrastructures d'enseignement bénéficieront également d'un soutien.

Il est prévu que:

- 4,1 millions de jeunes de moins de 25 ans bénéficient d'une aide;
- 2,9 millions de personnes acquièrent une qualification;
- 400 000 personnes commenceront à suivre des études ou une formation après avoir bénéficié d'un soutien;
- 6,8 millions de jeunes pourront avoir recours à des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement nouvelles ou modernisées dans 15 États membres.

En outre, les investissements dans les infrastructures d'enseignement permettront d'élargir l'accès à un enseignement de qualité et de diminuer l'abandon scolaire précoce, ainsi que d'améliorer et de moderniser les systèmes d'éducation et de formation; cela est nécessaire pour actualiser les compétences et les qualifications, perfectionner les qualifications professionnelles de la main-d'œuvre et créer de nouveaux emplois.

Environ 10 % du budget du FEAMP sera utilisé pour la formation professionnelle et des activités dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie à l'intention des acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture et de leurs partenaires de vie. Il s'agit notamment de diversifier les activités dans les communautés locales, une attention particulière étant portée aux femmes et aux jeunes.

L'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)

Vingt États membres peuvent bénéficier de l'initiative pour l'emploi des jeunes, qui a été intégrée à 34 programmes du FSE. L'initiative pour l'emploi des jeunes a été lancée en 2013 et inscrite au budget en 2014 et en 2015 en vue d'obtenir des résultats concrets dans la lutte contre le chômage élevé des jeunes. Elle se terminera à la fin de 2018.

Les États membres utiliseront les fonds alloués à l'initiative pour l'emploi des jeunes en investissant dans la qualité de l'apprentissage, des stages et des emplois pour permettre l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail et améliorer l'employabilité de ces derniers. Cela contribuera à la réalisation de l'un des objectifs essentiels de la politique de l'Union dans ce domaine, qui figure dans la recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse (2013). Le pic de mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, tant en ce qui concerne l'état d'avancement financier que les résultats pour les participants, devrait se produire en 2016-2018.

On s'attend à ce que la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes:

- contribue à ce que 3,1 millions de participants inactifs ou sans emploi achèvent un projet relevant de l'IEJ;
- permette à 1,6 million de participants inactifs ou sans emploi de recevoir une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage, une fois que le soutien au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes aura pris fin;
- aide 1,3 million de participants inactifs ou sans emploi à prendre part à un enseignement/une formation, à décrocher une qualification, ou à trouver un emploi, y compris à titre indépendant.

En dépit du fait que les dépenses relevant de l'IEJ ont été éligibles à un stade précoce (depuis le 1^{er} septembre 2013), la mise en œuvre du programme a commencé tard et a été assez lente en 2014. La liquidité financière est l'un des problèmes recensés et, afin d'y faire face, le préfinancement a été porté à 30 % à partir de la ligne budgétaire de l'IEJ en 2015.

2.4. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique

La qualité de l'administration publique a une incidence directe sur l'environnement économique et est donc essentielle pour stimuler la productivité, la compétitivité et la croissance. Dans les examens annuels de la croissance de ces quatre dernières années, la nécessité, pour les États membres, d'améliorer la qualité de l'administration publique et l'efficacité des systèmes judiciaires a été reconnue comme une priorité essentielle pour une mise en œuvre réussie de la stratégie Europe 2020.

Les Fonds ESI soutiennent la création d'institutions stables et prévisibles, capables également de réagir aux défis sociétaux, de s'ouvrir au dialogue avec le public et d'adopter l'évolution

technologique pour fournir de meilleurs services. Dix-sept États membres investiront 4,2 millions d'EUR (FSE/FEDER) dans le renforcement des capacités institutionnelles, en fonction de leurs besoins propres. Les résultats escomptés sont notamment les suivants:

- amélioration de la qualité de l'élaboration des politiques grâce à une surveillance et à une capacité d'analyse plus poussées, analyse d'impact simplifiée et formalités administratives réduites;
- amélioration des services administratifs grâce à un accès diversifié, à des processus d'arrière-guichet optimisés ainsi qu'à des solutions d'administration en ligne interopérables;
- renforcement de l'efficacité des systèmes judiciaires des États membres, par exemple, par la formation du personnel des services judiciaires et l'introduction de systèmes de gestion des dossiers dans les tribunaux;
- augmentation de la transparence de l'administration publique et de l'engagement des parties prenantes;
- amélioration de la qualité, de l'intégrité et du professionnalisme de la fonction publique.

Le FEDER complète les activités de réforme administrative financées par le FSE par des investissements dans les TIC et d'autres infrastructures.

En outre, les programmes Interreg contribueront à concurrence de 790 millions d'EUR à mettre en place ou à renforcer les structures de coopération et à accroître l'efficacité des services publics au-delà des frontières.

CONCLUSION: PASSER DES BONNES INTENTIONS AUX MESURES CONCRÈTES

Un coup de fouet à l'investissement dans l'UE

Les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ouvrent la voie à une croissance durable à long terme et à une Europe meilleure offrant des jours meilleurs à ses citoyens. D'ici à 2023, les programmes relevant des Fonds ESI fourniront plus de 637 milliards d'EUR d'investissement dans tous les États membres, conformément aux priorités de la nouvelle Commission. Plus de 500 programmes novateurs contribuent à la réalisation des objectifs politiques de l'Union, y compris le plan d'investissement pour l'Europe, à la fois par la mobilisation de moyens financiers et par l'amélioration des conditions d'investissement. Les programmes visent également à accroître l'efficacité du financement, ce qui aura une incidence positive sur la vie et les perspectives d'emploi de dizaines de millions de citoyens européens. Ils contribuent également, de manière significative, à la mise en œuvre de la législation de l'Union européenne et aux réformes structurelles faisant suite aux recommandations formulées dans le cadre du semestre européen, en améliorant l'environnement des entreprises et en renforçant la capacité administrative.

Plus que de l'argent

L'apport des Fonds ESI réformés à la croissance de l'UE dépasse de loin le seul financement. Les conditions *ex ante* favorisent et encouragent les réformes structurelles et contribuent à l'instauration d'un climat d'investissement plus favorable aux investissements privés comme publics. En outre, l'attention renforcée portée à la bonne gouvernance et aux capacités administratives dans l'ensemble du secteur public permettra de garantir la modernisation et l'efficacité des administrations publiques (y compris par la correction des défaillances du marché et la fourniture de biens publics). En outre, les programmes INTERREG et les stratégies macrorégionales rapprochent les citoyens des différents États membres et améliorent leurs conditions de vie économiques et sociales grâce à la coopération transfrontière.

Relever les nouveaux défis à venir

Le succès des programmes relevant des Fonds ESI — et des stratégies qui les sous-tendent par l'intermédiaire des conditionnalités *ex ante* — dépendra de leur bonne gouvernance et de leur démarrage immédiat, ainsi que de leur pleine mise en œuvre dans les années à venir. Il faut également être prêt à s'adapter aux changements de circonstances, telles que la crise des réfugiés. Les domaines dans lesquels les efforts doivent se poursuivre tout au long de la période de mise en œuvre 2014-2020 sont notamment liés à l'attention qui doit être portée aux résultats et au niveau d'ambition des objectifs fixés, à l'utilisation accrue des instruments financiers et à la valorisation des synergies entre Fonds ESI, EFSI et d'autres sources de financement telles qu'Horizon 2020 au niveau des projets, au niveau des instruments financiers et par l'intermédiaire de plates-formes d'investissement. Les 750 plans d'action mis en place pour satisfaire aux conditions *ex ante* font apparaître qu'il existe des possibilités d'amélioration et qu'il est nécessaire que la Commission fournisse une assistance pratique à certains États membres pour garantir de bonnes conditions d'investissement.

Il est également nécessaire de simplifier davantage l'accès aux Fonds ESI et de réduire les formalités administratives, conformément aux objectifs de la Commission pour une meilleure réglementation et pour une budgétisation axée sur les résultats.

ANNEXES

ANNEXE I: Coopération territoriale européenne/INTERREG

ANNEXE II: Fiches par pays

ANNEXE III: Évaluation globale de l'additionnalité

ANNEXE IV: Calendrier de présentation et d'adoption des accords de partenariat et des programmes